N° 39 novembre 2017



Edito

Les vacances d'été sont terminées depuis une éternité nous semble-t-il, celles de la Toussaint aussi et déjà on parle des fêtes de fin d'année.

Ainsi va la vie, on ne peut ralentir son avancée et pourtant on ne sait de

quoi sera fait demain.

Ce que nous savons, c'est de quoi est fait notre quotidien, comment va le monde, comment va notre pays, comment va notre région, notre intercommunalité et notre commune.

Autant de sujets souvent préoccupants pour notre avenir, celui de nos enfants.

Nous savons que la planète va mal, tant du point de vue climat qu'au niveau de la paix, et il ne semble pas qu'une réelle prise de conscience collective se pointe à l'horizon, chacun se regarde le nombril, ignorant les catastrophes humanitaires, les pollutions et détresses extrêmes dans lesquelles sont plongées certaines populations.

Les régions ? On devait faire des économies d'échelle en regroupant celles-ci mais il semble bien que c'est raté et en plus les 2 anciennes régions se disputent la gouvernance, le nord territoire étant la 5ème roue de la charrette.

Notre intercommunalité avance grâce à la bonne volonté des uns, sans cesse ralentie par de mauvais perdants.

Comme on peut le constater, les réformes au pas de charge ont apporté plus de difficultés que de solutions, et on nous annonce que ça va continuer de plus belle, c'est « en marche »

L'avenir est donc encore incertain mais bon moral il faut garder, notre petit village va bien, il y fait bon vivre et il nous faut veiller à ce que cela perdure.

Ce nouveau Flash info vous apportera les dernières informations concernant les dossiers en cours et les futurs projets ; je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale de passer de bonnes fêtes de fin d'année et d'aborder l'année 2018 en bonne santé, avec l'espoir d'une année à venir pleine de bonheur.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PLUi: où en sommes-nous?

L'ex CCHS avait lancé la procédure en 2015. Les diagnostics sur les différentes thématiques nécessaires à dresser un état des lieux de ce territoire se sont clos en juin 2016 hormis l'état des lieux environnemental et celui sur l'agriculture.

Lors des rapprochements avec l'ex CCPSV en vue de la fusion programmée au 1^{er} janvier 2017, il a été décidé que le PLUi serait globalisé à l'ensemble du nouveau territoire.

C'est ainsi que l'ex CCPSV a prescrit, à son tour, à l'automne 2016, une démarche PLUi afin de dresser les diagnostics de son territoire et se mettre au même niveau d'avancement que l'ex CCHS.

La fusion ayant été effective au 1^{er} janvier 2017, le nouveau territoire baptisé CCVS (Communauté de Communes des Vosges du Sud) a prescrit, au cours du conseil communautaire du 12 avril 2017, l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des deux communautés.

Afin de co-construire le projet, des réunions de réflexions sur des thèmes spécifiques ont été mises en place en élargissant la collaboration aux élus des 22 communes et à des acteurs socio-professionnels locaux.

Ces réunions de travail se dérouleront jusqu'à la fin de l'année 2017.

Des réunions publiques seront organisées en 2018 pour présenter le résultat de ce travail collectif.

Agrandissement de notre école

Les travaux vont bon train et devraient être terminés pour la fin de l'année. Du moins, en ce qui concerne la 1ère tranche, à savoir, une classe et des sanitaires conformes aux normes d'accessibilité pour personne à mobilité réduite.

Concernant la 2ème tranche qui prévoyait une 2ème classe en cas de maintien de la 10ème classe, nous n'avons toujours pas de subvention nous permettant de la lancer.

En effet, le Directeur d'Académie a une nouvelle fois donné un avis défavorable à notre projet, avis malheureusement suivi par le Préfet. Décisions incompréhensibles et inacceptables.

Incompréhensibles parce que ce projet a été lancé pour répondre à la demande de l'éducation nationale qui a ouvert une 10ème classe à deux rentrées successives et qu'il fallait répondre aux normes d'accessibilité des sanitaires.

Inacceptables parce que la seule motivation de refus repose sur le fait que l'inspecteur d'académie souhaite regrouper les groupes scolaires en un seul lieu : CHAUX.

Mais qui financerait cette solution? Pas de réponse de Monsieur le DASEN ni du Préfet.

Inacceptables parce qu'à l'heure où l'on déplore des phénomènes de société dus en partie à la désertification des services publics dans certaines zones, on veut nous contraindre à transformer nos villages en cités dortoirs où l'anonymat se développerait encore plus.

Nous avons fait le choix de maintenir notre école dans notre village et pour cela, nous avons entrepris ces travaux sans la subvention de l'état mais nous ne pourrons pas réaliser la 2ème tranche si nous n'obtenons pas cette aide en 2018. Nous tenterons de convaincre la nouvelle Préfète du bien fondé de notre demande. Heureusement, la Région, le Département et le Député Michel ZUMKELLER nous ont bien aidés pour cette opération, respectivement pour 62 500 €, 40 000 € et 25 000 €.

Le Service de Collecte des Déchets Change

Le SICTOM de la zone Sous-Vosgienne, pour respecter les enjeux économiques et environnementaux, dans un objectif d'amélioration continue, change le dispositif à partir du 1^{er} janvier 2018:

3 changements majeurs vont intervenir:

- 1) Modification du jour de collecte des ordures ménagères dans certaines communes mais toujours une fois par semaine et toujours dans votre bac gris à couvercle bordeaux. La collecte aura lieu le *lundi* dans notre commune.
- 2) Collecte du tri sélectif, **excepté le verre**, en mélange, une fois tous les 15 jours, *le jeudi des semaines impaires*, **devant votre domicile**, **en sacs transparents jaunes exclusivement**, pour une proximité demandée et la suppression des dépôts sauvages. Ces sacs **gratuits** seront disponibles prochainement et vous aurez une dotation initiale de 2 rouleaux de 26 sacs. En cours d'année, vous pourrez retirer autant de sacs selon vos besoins. Ils seront à votre disposition auprès de notre agent communal Willy Ferry qui tiendra une permanence **le mercredi de 11h à 13h**. Vous serez invités à remplir un registre de retrait.

Dans ces sacs, vous pourrez y mettre les emballages en plastique et en métal, les briques alimentaires, les petits cartons, tous les papiers. Vous pourrez déposer autant de sacs que nécessaire.

3) Mise en place de **badges d'accès** en déchèteries: l'accès ne sera autorisé, sans limitation du nombre de passages annuels, que sur présentation du badge individuel et numéroté. Les formulaires de demande du badge et le règlement seront disponibles en déchèteries, au Sictom et sur le site internet (tel: 03 84 54 69 44 adresse mail: sictom.etueffont@wanadoo.fr et site: www.sictometueffont.fr), à partir du 1^{er} décembre 2017. Il faudra compter 20 jours pour satisfaire votre demande.

En ce qui concerne le verre, interdit dans ces sacs, le dépôt à votre charge se fera à l'écopoint en attendant que la commune ne délaisse l'écopoint intercommunal et prenne des dispositions techniques plus adaptées, benne aérienne ou enterrée. Quant à vos ordures ménagères, les volumes devraient diminuer si le tri est fait de manière stricte et qu'à la campagne, nous pouvons et savons faire du compost. Mais nous savons déjà que la plupart respecte cette éthique nécessaire et utile.

Un Itinéraire Improbable pour Rejoindre le Malsaucy

Depuis quelques mois, le carrefour de la rue de Bellevue, de la Côte Le Saint et des chemins qui rejoignent la commune voisine d'Evette-Salbert est devenu un lieu très visité...

La raison de ce soudain intérêt pour le lieu ? un itinéraire...celui indiqué par 'google.map', qui, relayé par tous les opérateurs de GPS, conduisent les touristes voulant se rendre au Malsaucy en voiture à passer par Lachapelle-sous-Chaux !

Hors, depuis notre commune, cet accès n'est possible qu'à pied ou à vélo!

Avec l'aide des services du Sénateur Cédric Perrin, la Commune tente de rétablir le bon parcours et d'entrer en contact avec le conseil départemental, google et les opérateurs de GPS.

Création d'un service intercommunal du droit des sols

Compte-tenu du désengagement de l'état quant à son soutien technique aux collectivités territoriales, notamment celui apporté aux communes dans l'instruction de leurs dossiers en matière d'urbanisme, celles-ci, compétentes en Application du Droit des Sols (ADS) ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'état à partir du 1^{er} janvier 2018.

Aussi, dans une réflexion globale sur les modes de mutualisation entre la Communauté de Communes des Vosges du Sud et ses communes membres, prévus notamment dans le cadre de la loi du 16 décembre 2010, le Conseil Communautaire du 12 septembre 2017 a validé la création d'un service commun d'instruction du droit des sols aux mêmes conditions de gratuité que les services de l'état.

Les communes resteront seules compétentes en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme et une convention entre elles et le service instructeur créé, définira les modalités de travail en commun avec les Maires qui continueront à délivrer les autorisations sur proposition de décision du service.

Toutes les demandes de permis de construire, d'aménager, de démolir, de déclarations préalables, de certificats d'urbanisme, seront déposées ou adressées en mairie de la commune dans laquelle les travaux sont envisagés.

Ces demandes seront transmises au service instructeur qui procèdera sous l'autorité du Maire et en collaboration avec lui à l'instruction du dossier, depuis l'examen du caractère complet de celui-ci jusqu'à, la présentation du projet de décision.

En fait pour le pétitionnaire rien ne changera, il déposera sa demande en Mairie et c'est cette dernière qui lui transmettra l'autorisation.

Pour effectuer sa mission la Communauté de Communes va recruter le 22 décembre prochain un instructeur expérimenté, Mr. Gérémy CREMEL à qui nous souhaitons la bienvenue dans ce nouveau service . Il sera secondé par une employée interne ayant souhaité une évolution de carrière dans ce domaine, en occupant un demi-poste pour compléter la capacité du service à répondre à la demande des 22 communes ; auparavant, elle suit une formation dans le service de la DDT qui instruit nos demandes jusqu'au 31 décembre .

Ces deux employés seront donc à votre disposition pour répondre à vos questions sur certains dossiers délicats à partir du 1^{er} janvier. Nul doute qu'ils le feront avec compétence et bienveillance.

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Le RPI « Les champs sur l'Eau » : un retour probable à la semaine de 4 jours.

Depuis le 3 octobre 2017, le comité du Regroupement pédagogique Intercommunal (RPI) de Chaux – Lachapelle-sous-Chaux et Sermamagny s'est enrichi de deux nouvelles représentantes et d'un nouveau suppléant : Mme Martine DUHAUT pour Chaux, avec M. Jacky CHIPAUX comme suppléant. Pour notre commune, c'est Rachel COUVREUX, conseillère municipale, qui œuvrera aux côtés d'Anne-Sophie PEUREUX, adjointe, qui occupe désormais le poste de présidente.

De nombreux dossiers sont à traiter pour cette année 2017/2018 et notamment le possible retour à la semaine de 4 jours.

Un questionnaire a été remis aux parents d'élèves avant les vacances de Toussaint et le résultat est sans appel avec un maximum de 'oui' en faveur de la semaine à 4 jours.

Les temps d'accueil périscolaires (TAP) devraient donc être supprimés et la journée de classe prolongée jusqu'à 16h30, au lieu de 15h30 actuellement.

Les membres du comité du RPI doivent donc maintenant se pencher sur cet abandon des TAP, avec toutes les répercussions qu'il va engendrer...

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de toutes ces évolutions et des dispositifs qui pourraient être mis en place...car malgré tout, l'attachement aux TAP des parents et des enfants ne fait aucun doute.

Centre Communal d'Action Sociale

Comme chaque fin d'année, les membres du CCAS organisent un repas, afin d'honorer les "anciens" du village. Moment de convivialité et de réjouissance, nous nous retrouverons dans la bonne humeur

Dimanche 10 décembre à partir de midi.

Les personnes ne pouvant assister à ces agapes, ne seront pas oubliées, puisqu'elles bénéficieront d'un colis gourmand.

Les enfants quant à eux, sont invités à une après midi récréative et ludique le **Samedi 16 décembre** à partir de 14 h 00 .

Une place de cinéma sera offerte aux adolescents de la commune (si votre enfant n'est pas scolarisé au collège de Giromagny, veuillez le signaler rapidement à la Mairie afin qu'il puisse en bénéficier)

Fermeture de la Mairie

En raison des fêtes de fin d'année, la mairie sera fermée du vendredi 22 décembre inclus au 02 janvier inclus.



Téléthon

Pour la quatrième année consécutive, la commission animation et les bénévoles de la T'chapare, organiseront le Téléthon dans le village.

Vous recevrez de plus amples informations dans vos boîtes à lettres, mais vous pouvez d'ors et déjà réserver votre après midi du **Samedi 9 décembre** pour participer vous aussi.

Un grand merci aux généreux donateurs de lots, pour la tombola.

Dons du sang

Les collectes de sang pour l'année 2018, auront lieu à la salle des fêtes de Giromagny les jeudis 25 janvier, 22 mars, 31 mai, 23 aout et 08 novembre de 16h00 à 19h30.

La collation suivant le don de sang est assurée par des bénévoles de la Croix Rouge.

Merci par avance pour votre éventuelle participation.

Les Zébulons

Notre association poursuit ses actions après toutes ces années d'existence toujours dans le même but et avec la même dynamique : d'une part, mettre en place des animations extra-scolaires pour les enfants fréquentant les classes du RPI ; d'autre part, aider financièrement les enseignants dans la réalisation de leurs projets.

Quelques changements cette année

- 1 nouveau logo : les Zébulons font peau neuve ! Ils adoptent une nouvelle image qui symbolise leur dynamisme et leur envie d'aller de l'avant.
- 1 nouvelle présidente : Emilie Chenot ayant souhaité passer le relais, c'est Aurélie Faivre qui préside désormais l'association.

Activités sur l'année scolaire 2017-2018 :

Cette année, les jeux récréatifs ont laissé place à une après-midi exceptionnelle « CONTES ».

Le 25 novembre 2017, les Zébulons ont participé à la manifestation pour le Téléthon organisée sur la commune de Chaux.

Fidèle à ses habitudes, les Zébulons ont organisé le 8 décembre dernier le passage du Saint Nicolas et de son compagnon le Père Fouettard dans les 3 écoles.

Nous reconduisons notre loto pour enfants le 3 février 2018, en fêtant en même temps carnaval : les enfants pourront venir déguisés et ce sera l'occasion de manger de bons beignets et de délicieuses crêpes préparés par les bénévoles de l'association.

Nous planifions également à nouveau notre après-midi jeux en extérieur avec courses relais et défis sportifs courant mai, et le repas des CM2 le 30 juin prochain.

Un grand merci à tous les Zébulons qui s'investissent. Cela permet ainsi aux enfants et aux parents de se retrouver dans un cadre convivial et bon enfant.

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 juin 2017

- Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale a développé un service de remplacement qui permet de recruter temporairement des agents non titulaires et de les mettre à disposition des communes et des établissements publics qui en font la demande.

Ce service s'avère être un excellent outil d'ajustement de la masse salariale (remplacement de fonctionnaire temporairement indisponible, surcroît d'activité...).

L'utilité d'un tel service est réel en ce qui concerne la commune de Lachapelle-sous-Chaux et engage la commune pour une durée de 3 ans renouvelable, les frais de gestion sont d'un montant de 8.5% du salaire brut de l'agent recruté. Ils ne sont prélevés que si un agent est placé dans la commune pour assurer un remplacement. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler l'adhésion à ce service auquel la mairie adhère depuis sa création.

- Le Maire informe qu'il convient, suite aux démissions de Madame Nathalie FROHNER et de Madame Françoise RICARD, de les remplacer dans les différentes commissions communales.

Le Conseil Municipal nomme pour les remplacer aux différentes commissions :

- *Anne-Sophie PEUREUX à la commission des finances,
- *Anne-Sophie PEUREUX à la commission animation cadre de vie,
- *Patrice GUIGON en tant que suppléant à la commission d'appel d'offre,
- *Patrice GUIGON à la commission urbanisme.
- Monsieur le Maire rappelle que la révision libre des attributions de compensation doit correspondre à des délibérations concordantes de la communauté de communes et de la commune, en tenant compte du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges. Dans la mesure où la communauté de communes, depuis le début de l'année, a versé les attributions de compensation (dépense obligatoire) sur la base des montants valables avant la fusion, il conviendra de rapprocher les sommes déjà perçues, du montant des attributions de compensation recalculé dans cette logique de neutralisation. Concernant la commune de LACHAPELLE SOUS CHAUX, cela se traduira par une somme résiduelle à percevoir de 52 858 € au 31 août 2017.
- Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant les modifications des statuts du SIAGEP, le Conseil Municipal les accepte à l'unanimité. Le SIAGEP change de nom est devient TERRITOIRE D'ENERGIE 90.
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande de l'association GYM PLUS qui souhaite que nous confions notre salle des fêtes tous les mercredis soir pour leur activité. Le Conseil Municipal décide d'accepter de louer la salle des fêtes à l'association GYM PLUS, pour la saison 2017/2018, pour la somme de 300€.
- Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que notre commune a été retenue pour désigner 3 jurés d'assises.

Le tirage au sort a désigné : BARBIER Serge, PETIT Olivier, ZUSSY Yann.

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'ONF, désigne les coupes de l'exercice 2017. Est désignée la parcelle 12 en bloc façonné. Le Conseil fixe les conditions suivantes pour les produits vendus : pour les modes de vente en bloc façonné, les arbres susceptibles de fournir des grumes seront déterminés par les services de l'ONF lors du martelage.

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 septembre 2017

- Le 1er Adjoint présente au Conseil Municipal le programme des travaux en forêt établi par les services de l'ONF, pour un montant de 2 278.50 € HT. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir les travaux proposés par les services de l'ONF pour l'année 2017, ceux-ci étant conformes au plan de gestion de nos forêts.
- Le 1^{er} Adjoint informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de modifier le budget. En effet, Madame VONIEZ, Trésorière Principale, nous a informés que des opérations d'ordres ont été mal imputées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier le budget de la manière suivante :

Dépense d'investissement c/1332 chapitre 013	- 2 612 €
Dépense d'investissement c/1332 chapitre 041	+ 2 612 €
Recette d'investissement c/1342 chapitre 013	- 2 612 €
Recette d'investissement c/1342 chapitre 041	+ 2 612 €

- Le 1^{er} Adjoint rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est obligatoire de délibérer pour fixer la durée d'amortissement de l'opération « extension du réseau d'eau » comptabilisée au compte 21531. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- de fixer la durée d'amortissement de l'extension du réseau d'eau à 30 ans,
- que la première mensualité sera de 679.15 € suivie de 29 mensualités de 650 €,
- qu'afin de pouvoir payer la 1ère mensualité, le budget sera modifié de la manière suivante :

Fonctionnement Investissement

- Dépenses

- Dépenses

*6811 (042) « Dotation aux amortissements » 680 €

*2315 « Immobilisations corporelles » 680 €

*615231 (011) « Entretien voirie » - 680 €

- Recettes

- * 281531 (040) « Réseaux adduction d'eau » 680 €
- Monsieur KIEFFER rappelle que deux délégués titulaires représentent la commune au sein du RPI « les Champs sur L'Eau » et que, suite à sa démission, il convient d'élire un deuxième membre titulaire.

Est élue : Rachel COUVREUX.

Pour rappel : Anne-Sophie PEUREUX est déléguée titulaire ; Isabelle VONFELT et Danièle PEREIRA sont déléguées suppléantes.

- Le 1^{er} Adjoint présente le devis de l'entreprise ZELLER fourni par l'ONF pour l'exploitation de la parcelle 12. L'estimation d'environ 1 000 / 1 500 € sera confirmée par un attachement des quantités mesurées après travaux. L'ONF présente également un devis, dans le cadre de l'assistance technique, d'un montant de 560 € HT. Le Conseil Municipal accepte les devis de l'entreprise ZELLER et de l'ONF.

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 octobre 2017

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les communes compétentes en Application du droit des sols (ADS) appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants ne pourront plus bénéficier de la mise à disposition gratuite des services de l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2018.

Aussi, dans une réflexion globale sur les modes de mutualisation entre la Communauté de communes des Vosges du sud et ses communes membres, la communauté de communes met en place un service commun qui regroupera les moyens humains et techniques nécessaires à l'exécution de la mission d'instruction des autorisations de droit des sols. Les modalités de mise à disposition des agents, les conditions d'exercice de leurs missions ainsi que les dispositions financières relatives au fonctionnement de ce service seront définies par voie de convention avec les communes.

Le conseil municipal décide d'adhérer au service instruction des autorisations liées au droit des sols mis en place par la Communauté de communes des Vosges du sud à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'autorise le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision, notamment la convention s'y rapportant.

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une indemnité de conseil et de confection de budget au Receveur Municipal, Madame Claudine VONIEZ, pour un taux de 50% à partir du 1^{er} janvier 2018.
- Monsieur le Maire propose d'entériner les modifications statutaires approuvées par délibérations communautaires. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ces modifications, les accepte à l'unanimité.

Retrouvez ce flash-info sur www.lachapelle-sous-chaux.com rubrique "flash info » ou sur votre smartphone ou tablette en utilisant le QR Code.



